10 juin 1832.

Education.

Acte d'Election des Sindics Les Grondinnes &c. &c.

A une Assemblée des Chefs de familles de quatre Arrondissemens d'Ecoles dans la paroisse de St Charles des Grondines dans le Comté de Portneuf convoquée par avis publié donné à la porte de l'église du lieu le trente-et-unde Mai dernier, et aux endroits les plus fréquentés dans les dits Arrondissemens d'Ecoles, aux fins d'élire des Syndics d'Ecoles par ordre d'Antoine Germain Ecuyer Capitaine de Milice tenue à la salle publique du presbytère des habitans de la dite paroisse lundi le dixième jour de juin 1832.

Présens.

Antoine Germain, Ecuyer
Président.

Jean Rivard, l'ancien, Jean Lotte, et Jacques L'heureux pour le premier Arrondissement, François Xavier Laurenger, François Rivard, le jeune et Alexandre Sauvageau pour le second, Pierre Paquin, Joseph Sauvageau Zezé et Joseph Sauvageau Dédé pour le troisième Isidore Gauthier, Epiphane Trottier et Joseph Paquin pour le quatrième, furent dûment et unanimement

2

élus Syndics d'Ecoles pour servir
jusqu'au Second lundi de juin 1834
et ensuite jusqu'à l'Election
de leurs Successeurs, pourvû
que telle Election ait lieu le,
ou avant l'expiration de
trois mois de cette date.

(certifié)

Antoine Germain

Président.

L'an mil-huit-cent trente
deux le

Pardevant nous Notaire soussigné
résidant aux Grondines dans le
Comté de Port-neuf, est comparu
le dit Antoine Germain, Ecuyer
susnommé; Lequel nous de
a déposé en conformité à la
loi le rapport ci-dessus de
l'Election des Syndics des
Ecoles pour quatre Arron
=dissements de la dite
paroisse des Grondines dans
le comté de Port-Neuf.

Aux Grondines le